



GUIDE PRATIQUE DE REFERENCEMENT dans L'ANNUAIRE ISEREADOM

Partie 2 : Quelques conseils pour créer ses offres de service ou de prévention ?

Ce document est destiné à vous aider à la création de vos offres.

Pour commencer, rendez-vous dans [votre espace professionnel](#), dans l'onglet « Mes offres ».

Vous n'avez pas encore de compte professionnel : [créez- en un !](#)

Vous avez besoin d'aide pour créer un compte professionnel, consulter le guide pratique de référencement, Partie 1 : Comment créer son compte professionnel et sa structure ? dans la [FAQ, question 14](#).

Sommaire :

Quel type d'offre choisir ?	2
1 Offre de service	2
1.1 Faut-il cocher la case « activité à domicile » oui/non ?.....	2
1.2 Quels services sélectionner ?	2
1.3 Quel titre d'offre de service indiquer ?	3
1.4 Que notifier dans la partie « description » ?	3
1.5 Quel périmètre d'intervention choisir ?	3
2 Offre de prévention	4
2.1 Quel titre d'offre de prévention indiquer ?.....	4
2.2 Que notifier dans la partie « description » ?	4
2.3 Que renseigner dans le champ commune ?.....	4
2.4 Faut -il indiquer une date de début et de fin ?.....	4
3 Publication de l'offre sur le site	4

Vous rencontrez des difficultés ? [Contacter le N° Vert Gratuit : 0800 38 00 38](#)

Quel type d'offre choisir ?

Par défaut, votre offre est de type « service ».

Choisissez le type « prévention » uniquement si vous proposez des activités de prévention (comme par exemple, atelier mémoire, gym douce, sorties), des conférences (comme par exemple, conférence sur le sommeil, comment bien vivre son âge...). Ces événements doivent être réalisés sur une période ou à une date précise. Il est obligatoire de remplir leurs dates (de début, de fin ou de réalisation).

Les fiches de type “prévention “ viennent en complémentarité d’une fiche de type “service”.

- Si vous ne proposez que des offres de type “prévention”, vous devez créer une fiche de type “offre” pour présenter de façon générale votre structure et les ateliers que vous proposez. Par exemple, Votre association propose des sorties “marche”, dans ce cas, créer une première fiche de type “service” pour présenter votre association et le type de sorties que vous proposez puis créez autant de fiches de type “prévention” que de sorties “marche” en précisant les dates de réalisation.
- Si vous proposez des offres de type « service » et de type « prévention », vous devez alors rédiger des fiches différentes pour présenter chaque offre.

Exemples,

- *vous êtes un CCAS et vous proposez un accompagnement des personnes retraitées, un portage de repas et un atelier mémoire. Dans ce cas, créez une fiche de type « service » pour présenter vos missions d’accompagnement et de portage de repas et une autre fiche de type « prévention » pour communiquer sur l’atelier mémoire.*
- *Vous êtes un restaurateur et vous proposez (et livrez) des repas équilibrés pour des personnes vieillissantes et parfois vous organisez des ateliers « cuisine et nutrition ». Dans ce cas, créez une fiche offre de type « service » pour présenter votre offre « livraison de repas » et une autre fiche de type « prévention » pour communiquer sur les « ateliers cuisine et nutrition ».*
- *Vous êtes un SAAD et vous proposez des ateliers de prévention dans le cadre de la conférence des financeurs, Créez une offre de type « service » pour décrire vos activités en tant que SAAD et une autre de type « prévention » pour communiquer sur vos ateliers.*

1 Offre de service

1.1 Faut-il cocher la case « activité à domicile » oui/non ?

Vous devez systématiquement cocher cette case.

1.2 Quels services sélectionner ?

Il est important d’être exhaustif dans votre sélection des services proposés. Toutefois, veillez à sélectionner uniquement les services que vous proposez directement et non, les services vers lesquels vous pouvez orienter les usagers.

Exemple : *vous ne fournissez pas directement de système de téléalarme mais vous orientez vers des organismes ou des structures apportant ces services. Dans ce cas, votre activité concerne « Point d’accompagnement administratif, social, financier » dans la rubrique « Lieu d’information de proximité » et non « organisme de téléalarme ».*

☞ **Quand créer plusieurs offres de services ?**

Si vous menez des activités très différentes les unes des autres, nous vous conseillons de créer plusieurs offres de services.

Exemple : vous proposez un service de promenade pour les animaux de compagnie et un service pour de l'aide administrative à domicile. Dans ce cas, créez une offre de service avec comme titre « Aide dans les actes administratifs à domicile » et une autre avec comme titre « Promenade pour animaux de compagnie ».

1.3 Quel titre d'offre de service indiquer ?

Le titre de votre offre doit refléter l'ensemble de vos services. Si vos services sont très différents les uns des autres. Vous devez créer plusieurs offres de services.

1.4 Que notifier dans la partie « description » ?

La partie description de l'offre doit vous permettre de valoriser votre offre et de mettre en avant vos spécificités : décrivez les services rendus et l'intérêt de votre offre ; précisez votre expérience auprès des publics fragiles ; mentionnez les qualifications et formations du personnel ; notez les disponibilités du service (jours et amplitudes horaires) ; enfin indiquez les normes respectées ou labels spécifiques obtenus

☞ Si vous souhaitez attacher à votre offre, la plaquette de présentation de votre structure, un label ... : sélectionnez dans la liste des documents, ceux que vous souhaitez voir paraître avec l'offre.

Ces documents doivent être déposés au préalable, dans la rubrique « Ma structure » de l'espace professionnel, avec la fonction « Ajouter » des fichiers. Ils peuvent ainsi servir à plusieurs offres que vous allez déposer.

1.5 Quel périmètre d'intervention choisir ?

Vous devez obligatoirement choisir un périmètre d'intervention : ce périmètre doit refléter votre réalité professionnelle.

- Sur quelles communes, vous rendez-vous au domicile des personnes ?

Ou

- Quel est le périmètre d'habitation (quelles communes) des personnes que vous pouvez accueillir dans votre structure ?

☞ Vous ne pouvez choisir qu'un type de périmètre : soit « tout le département », soit « un ou plusieurs cantons », soit « une ou plusieurs communes ».

Pour visualiser les communes et les cantons de l'Isère, vous pouvez vous rendre sur le [site de la préfecture de l'Isère](#).

☞ **Quand créer plusieurs offres de services ?**

- Si vous proposez des services sur des périmètres d'intervention différents.

- Si votre structure est composée d'un siège et de plusieurs antennes ou agences, il est recommandé de créer une offre de service par antenne/agence.

2 Offre de prévention

2.1 Quel titre d'offre de prévention indiquer ?

Le titre de votre offre de prévention doit être explicite : par exemple, Atelier mémoire, Café des aidants, Conférence bien vieillir

2.2 Que notifier dans la partie « description » ?

La partie description doit détailler le contenu de l'action. Précisez aussi les modalités pour participer et le contact éventuel pour information et inscription et faites valoir la formation ou spécificité des animateurs et vos partenaires ou financeurs pour cette action.

☞ **Vous avez obtenu un financement de la conférence des financeurs ?** vous avez l'obligation de référencer toutes vos actions financées dans ce cadre.

☞ Si vous souhaitez attacher à votre action le flyer ou l'affiche de présentation : sélectionnez dans la liste des documents, ceux que vous souhaitez voir paraître avec l'offre.

2.3 Que renseigner dans le champ commune ?

Vous devez renseigner la commune où se déroule le lieu de l'atelier ou de la conférence.

2.4 Faut-il indiquer une date de début et de fin ?

- S'il s'agit d'une action « ponctuel », cochez la case « événement ponctuel » et précisez la date de l'événement et l'horaire.
- S'il s'agit d'une activité récurrente, cochez la case « activité récurrente » et renseignez **obligatoirement une date de début (jour de la première séance) et une date de fin**. Si la date de fin n'est pas connue, dans ce cas renseignez une date de fin « fictive » (année civile ou année scolaire).

3 Publication de l'offre sur le site

Une fois votre offre créée, l'administrateur du site web procédera à une modération (vérification de vos informations) et se permettra éventuellement d'apporter quelques modifications mineures avant la publication de votre offre (exemple : orthographe, reformulation). Vous serez informé par courriel automatique de sa mise en ligne.

Les offres de service sont publiées dans l'annuaire de service. En revanche, les offres de prévention sont affichées dans l'agenda des activités